



Neige de culture
Station du Sauze / Super Sauze – Alpes de Haute Provence (04)

Procédure «Cas par Cas»

[Article R. 122-2 du code de l'environnement]



SOMMAIRE

1.- INTRODUCTION	5
2.- PIECE 1 = IDENTITE ET QUALITE DU DEMANDEUR.....	6
3.- PIECE 2 = PLAN DE SITUATION DU PROJET	6
4.- PIECE 3 = NOTE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX ENVISAGES.....	7
5.- PIECE 4 = REFERENCES CADASTRALES – IDENTITE DES PROPRIETAIRES.....	12
6.- SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE DU PROJET.....	13
7.- APPROCHE DES RISQUES.....	14

Déclaration du Pétitionnaire

Demandeur :

Communauté de Commune de la Vallée de l'Ubaye *Serre - Ponçon*

Représenté par :

Madame VAGINAY

Adresse :

4 avenue des Frères Arnaud
04400 BARCELONNETTE

Le pétitionnaire s'engage à réaliser les travaux conformément à la demande de cas par cas.
Les installations, ouvrages, travaux ou activités seront implantés et réalisés conformément à la présente demande et, le cas échéant, aux prescriptions particulières demandées par les services de l'Etat.

Je déclare avoir pris connaissance des éléments du présent dossier.

Signature du demandeur

A: *Barcelonnette*

Le: *15/03/2017*



Maître de l'Ouvrage :	Personne physique Mme VAGINAY, Présidente de la CCVU Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon 4 avenue des 3 Frères Arnaud – 04400 BARCELONNETTE Téléphone : 04.92.81.05.60 Courriel : presidente@ccvusp.fr
	Personne morale Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon 4 avenue des 3 Frères Arnaud – 04400 BARCELONNETTE Téléphone : 04.92.81.05.60 Courriel : presidente@ccvusp.fr
Exploitant :	Régie du Sauze Super Sauze Jean-Charles Donzelot Téléphone : 04.92.81.01.57 Courriel : direction@sauze.com

1. - INTRODUCTION

La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon porte le projet de moderniser son système de production de neige de culture et d'étendre les réseaux neige sur le domaine skiable de la station du Sauze / Super Sauze (04).

Le décret 2016-1110 précise la nomenclature des opérations qui sont soumises soit à Etude d'Impacts, soit à une procédure de Cas par Cas en fonction de leur importance (Articles R 122-2 du code de l'environnement).

Les rubriques concernées par le projet seront analysées dans les champs suivants :

		Règlement	Projet	Conclusion
1	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement : (1) Installation soumise à autorisation. (2) Installation soumise à enregistrement.	Etude d'impact Cas par cas	Non	Non
17	Dispositif de captage Prélèvements permanents soumis à autorisation Prélèvements permanents non soumis à autorisation	Etude d'impact Cas par cas	Pas de modification de l'existant	Non
21	Barrages et plans d'eau Prélèvements permanents soumis à autorisation Prélèvements permanents non soumis à autorisation	Etude d'impact Cas par cas	Pas de modification de l'existant	Non
38	Canalisations pour le transport de fluides (1) Produit du diamètre ext. par la longueur est supérieure ou égale à 2000 m ² ou dont la longueur est supérieure ou égale à 5 km (2) Produit du diamètre ext. par la longueur est supérieure ou égale à 500 m ² ou dont la longueur est supérieure ou égale à 2 km	Etude d'impact Cas par cas	 Longueur = 1 065m Surface = 149 m ²	 Non
43c	Installations d'enneigement (1) Installations permettant d'enneiger une superficie > 2 hectares en site vierge ou une superficie ≥ 4 hectares hors site vierge (*) (2) Installations permettant d'enneiger une superficie < 2 hectares en site vierge ou une superficie < 4 hectares hors site vierge	Etude d'impact Cas par cas	 31 950 m ²	 Cas par Cas

(*) Est considéré comme « site vierge » un site non accessible gravitairement depuis les remontées mécaniques ou du fait de la difficulté du relief.

En conclusion, on notera que le projet d'enneigement est soumis à une procédure de
Cas par Cas
au titre de la réforme des Etudes d'Impacts

En parallèle, le projet s'inscrit dans le cadre d'une procédure de **Déclaration Préalable** conformément à l'application des articles L. 421-1 à 8, R.421-1 à 8, R.441-1 à 8, R.443-2 à 8, L. 473-1 à 3, R.473-1 à 6 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier comporte :

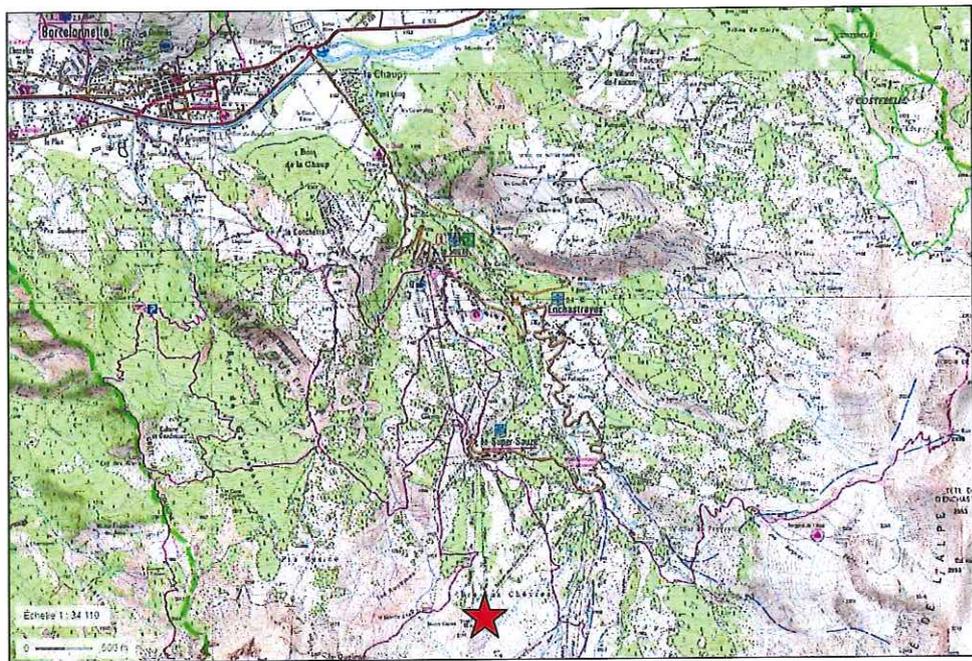
- Pièce 1 : Identité et qualité du demandeur.
- Pièce 2 : Plan de situation du projet.
- Pièce 3 : Note descriptive des travaux envisagés.
- Pièce 4 : Délimitation des travaux sur le plan cadastral, les références cadastrales des parcelles concernées, l'identité des propriétaires.
- Eléments graphiques et cartographiques utiles à la compréhension du dossier.

2. - PIECE 1 = IDENTITE ET QUALITE DU DEMANDEUR

Raison sociale du demandeur :	Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye
Adresse :	4 avenue des 3 Frères Arnaud – 04400 BARCELONNETTE
Numéro tel	Téléphone : 04.92.81.05.60 Courriel : presidente@ccvusp.fr
Numéro de RCS / SIRET	200 072 304 00013
Signataire de la demande :	Sophie VAGINAY
Qualité du signataire :	Présidente

3. - PIECE 2 = PLAN DE SITUATION DU PROJET

Les travaux se situent sur le domaine skiable du Sauze / Super Sauze (04), dans la partie haute de la station. La cartographie suivante permet de localiser les aménagements.



Localisation des secteurs aménagés au niveau

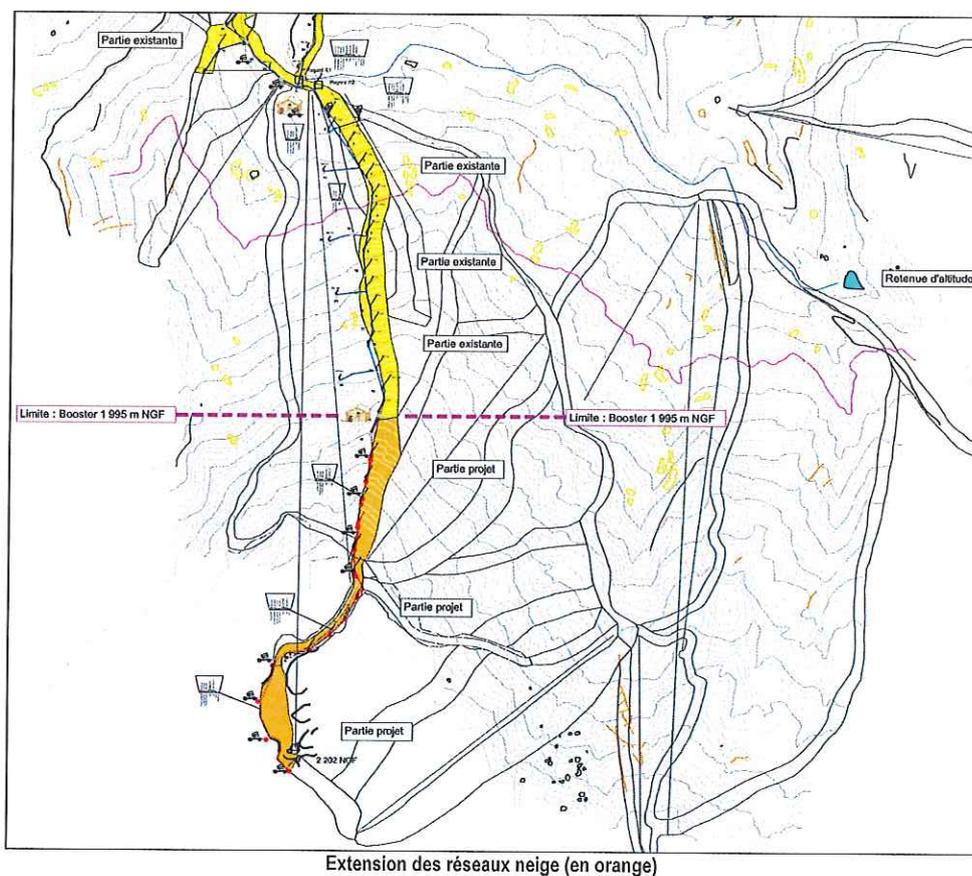
4. - PIÈCE 3 = NOTE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX ENVISAGÉS

4.1. - Projet

Les travaux projetés comprennent :

- L'équipement en réseaux + enneigeurs de la piste Carole Merle supérieure.
- L'équipement en réseaux + enneigeurs de la piste 3 Canards supérieure.
- La mise à niveau de la salle des machines SDM1 au niveau de la puissance pompage.
- La création d'un booster vers l'altitude 2 000 NGF.
- La construction d'un poste de transformation HT/BT de 250 kVA.
- La mise en tranchée d'un câble d'alimentation 20 kV.

Ces travaux correspondent à l'extension du système d'enneigement existant, constitué de plus de 6 000ml de réseaux et d'environ 85 enneigeurs. Ils ont pour principal objectif de sécuriser l'exploitation du télésiège débrayable 6 places, fortement exposé aux variabilités climatiques. A noter que les aménagements concernent des espaces aménagés depuis de nombreuses années pour la pratique du ski.



4.2. – Tranchées neige

Les tranchées seront équipées :

- 1 canalisation acier pour l'eau.
- 1 canalisation PEHD pour l'air.
- 1 fourreau pour l'alimentation électrique BT.
- 1 fourreau pour le système de communication.
- 1 fourreau pour le câble HTA.

Les canalisations sont disposées à 1.10/1.20m de profondeur le long des pistes.

Ces réseaux desservent, par l'intermédiaire de vannes modulantes commandées électriquement, les enneigeurs installés sur des regards de protection.

Les tranchées font entre 1.00 et 1.50m de largeur en fonction des équipements. La décomposition des linéaires et des surfaces suivent :

	Longueur équipée	Largeur enneigée	Surface enneigée
3 Canards supérieur	650 m	30 m	19 500 m ²
Carole Merle supérieure	415 m	30 m	12 450 m ²
Total	1 065 m		31 950 m ²

L'impact entre le bardage des tubes et les déblais provisoires intéresse une largeur d'environ 10m.

Une fois remblayées, les tranchées seront revégétalisées afin de les intégrer définitivement dans le paysage (compter 2 ans pour une disparition complète).

4.4. – Réseaux d'eau

Le détail concernant les réseaux d'eau est le suivant :

	Longueur équipée	Diamètre	Produit diamètre ext. x longueur
3 Canards supérieur	650 m	150mm	97.5 m ²
Carole Merle supérieure	415 m	125mm	51.9 m ²
Total	1 065 m		149.4 m ²

4.4. – Abris neige et enneigeurs

Le projet intègre la mise en place de 15 abris neige 1500x1500mm recevant les vannes automatiques d'alimentation.

L'interdistanciation entre abris varie de 60m à 100m en fonction de leur destination (monofluides ou bifluides).

L'ampérage disponible est :

- 0.5 à 2A pour les abris bifluides.
- 63A pour les abris monofluides.

Regards pour enneigeurs

Les regards sont des abris en béton armé préfabriqués recouverts d'un capot verrouillable. Ils permettent les branchements hydrauliques des enneigeurs et assurent la protection du matériel électrique et hydraulique nécessaire au fonctionnement.

Certains regards sont équipés d'une sonde de température et d'hygrométrie ainsi que d'anémomètre pour transmettre les informations locales au niveau du PC de supervision.



Regard de vidange

Le point bas du réseau sera équipé d'un regard spécial servant à vidanger les réseaux à l'arrêt de l'installation pour une mise hors gel ou pour les interventions de maintenance.

3 types d'enneigeurs seront installés :

- 10 perches bifluïdes régulantes de 6 à 10m de hauteur.



- 4 monofluïdes mobiles.



- 2 monofluïdes sur tour de 3.50m.



Les enneigeurs sont équipés de matelas de protection normalisés qui enveloppent tout le bas du canon et assure leur balisage sur la piste.

Fonctionnement automatique des canons

Lorsque toutes les conditions de fonctionnement sont réunies, l'automate Maître déclenche le cycle de remplissage des réseaux. Une fois le réseau plein et la pression de service atteinte, l'enneigement peut commencer avec l'ouverture et la régulation de la vanne d'alimentation en air et en eau du canon.

L'automate Maître régule le débit d'eau pour une température extérieure donnée en envoyant des impulsions d'ouverture et de fermeture à la vanne d'alimentation.

Lorsque les conditions de fonctionnement ne sont plus réunies ou qu'il y a un défaut bloquant sur l'installation, l'automate déclenche le cycle d'arrêt des enneigeurs. Il commande la fermeture des vannes d'alimentation en eau et en air ; la vanne de vidange d'abri s'ouvre laissant ainsi s'écouler, dans le fond du regard, l'eau contenue dans le flexible d'alimentation de l'enneigeur afin d'éviter le gel du système.

Automatisme

Les modules de communications, situés dans chaque regard, permettent de dialoguer en permanence avec l'ordinateur. Les sondes de température ainsi que les anémomètres, situés dans des zones représentatives, envoient en continu leurs informations au PC. L'opérateur sélectionne en parallèle sur le clavier du terminal les zones à enneiger, leur ordre de priorité et la qualité de la neige désirée.

Dès que les conditions de température et d'hygrométrie sont favorables et conformes aux paramétrages indiqués par l'utilisateur, l'ordinateur donne l'ordre de démarrage des installations.

Un ou plusieurs compresseurs d'air (suivant le nombre de canons en fonctionnement) sont mis en service et refoulent, dans l'ensemble du réseau, l'air comprimé. A leur tour, les pompes refoulent l'eau froide dans les réseaux des pistes.

Les vannes automatiques placées dans les regards reçoivent en permanence les instructions de réglage de l'ordinateur. Celui-ci calcule, pour chaque vanne, les débits d'air et d'eau qu'elle doit laisser passer en fonction de la température + hygrométrie fournies par la sonde la plus proche, du vent et du type de canon utilisé pour obtenir la qualité de neige requise.

Si la zone favorable s'agrandit, l'ordinateur commande l'ouverture de nouvelles vannes situées dans cette nouvelle zone et, si nécessaire, le démarrage de compresseurs et/ou de pompes supplémentaires.

En cas d'abaissement de température ou d'hygrométrie sur une zone, l'ordinateur ordonne à chaque vanne concernée d'augmenter son débit d'eau, donc le volume de neige produit.

Par ailleurs, grâce au suivi permanent de la température et de l'hygrométrie sur l'ensemble des pistes, l'ordinateur prend l'initiative de transférer automatiquement, en fonction des propriétés définies par l'opérateur, le fonctionnement d'un ou plusieurs canons vers les zones dont la température est la plus favorable. Toutes les heures de froid disponibles sur l'ensemble des pistes sont ainsi systématiquement utilisées.

4.5. - Salle des machines SDM1

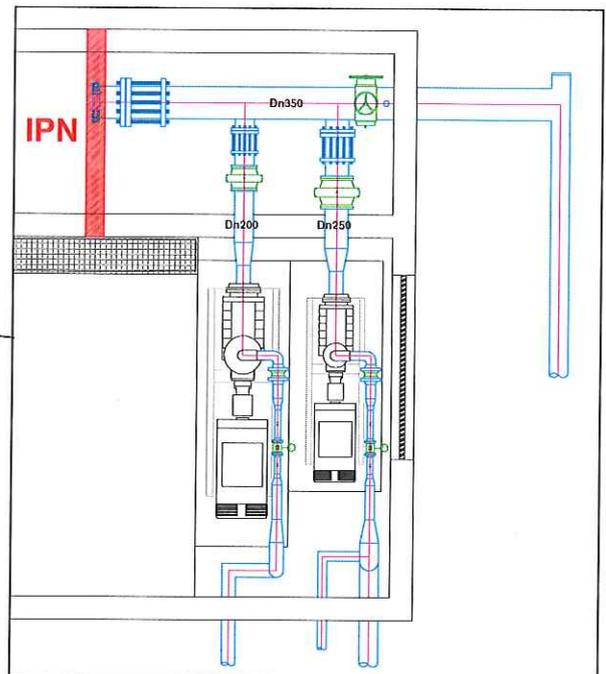
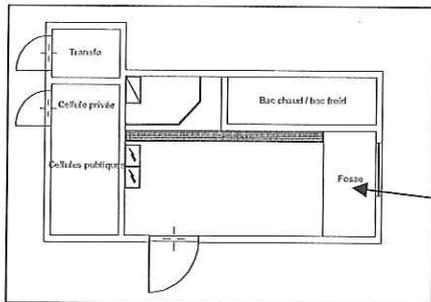
Aucune modification n'est envisagée sur la structure de la SDM1. Seules les prestations suivantes seront engagées :

- Abandon de la tour de refroidissement.
- Mise à niveau du pompage.

Les pompes existantes seront remplacées par :

- Pompage Bas Service : 180 m³/h – 200 mCE – 160 kW sur variation de vitesse.
- Pompage Haut Service : 125 m³/h – 450 mCE – 280 kW sur variation de vitesse.

La variation de vitesse permet de caler la consommation électrique sur la demande (sans perte).



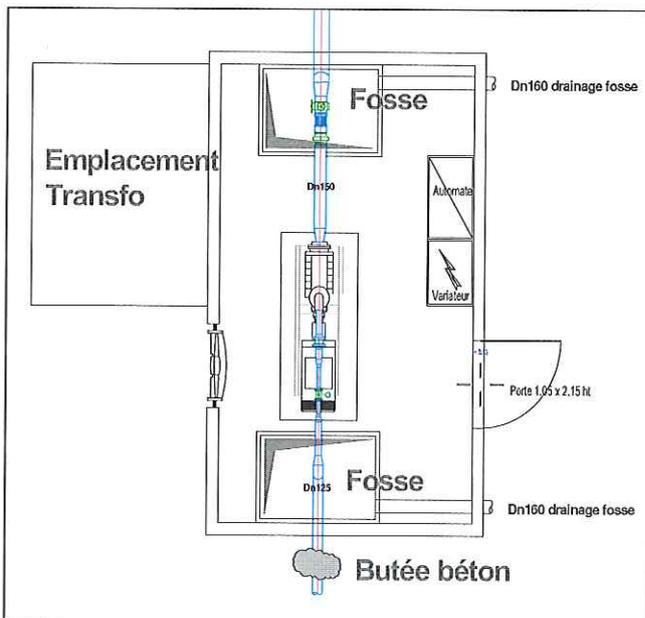
4.6. – Booster

Le booster consistera au démontage de l'ancienne pompe SDM1 pour la repositionner en altitude afin de vaincre la dénivelée en termes d'HMT (Hauteur Manométrique Totale).

La pompe est de marque Flowserve WDXE 215mm 80 m³/h - 370 mCE – moteur PLS 132 kW sur variation de vitesse.

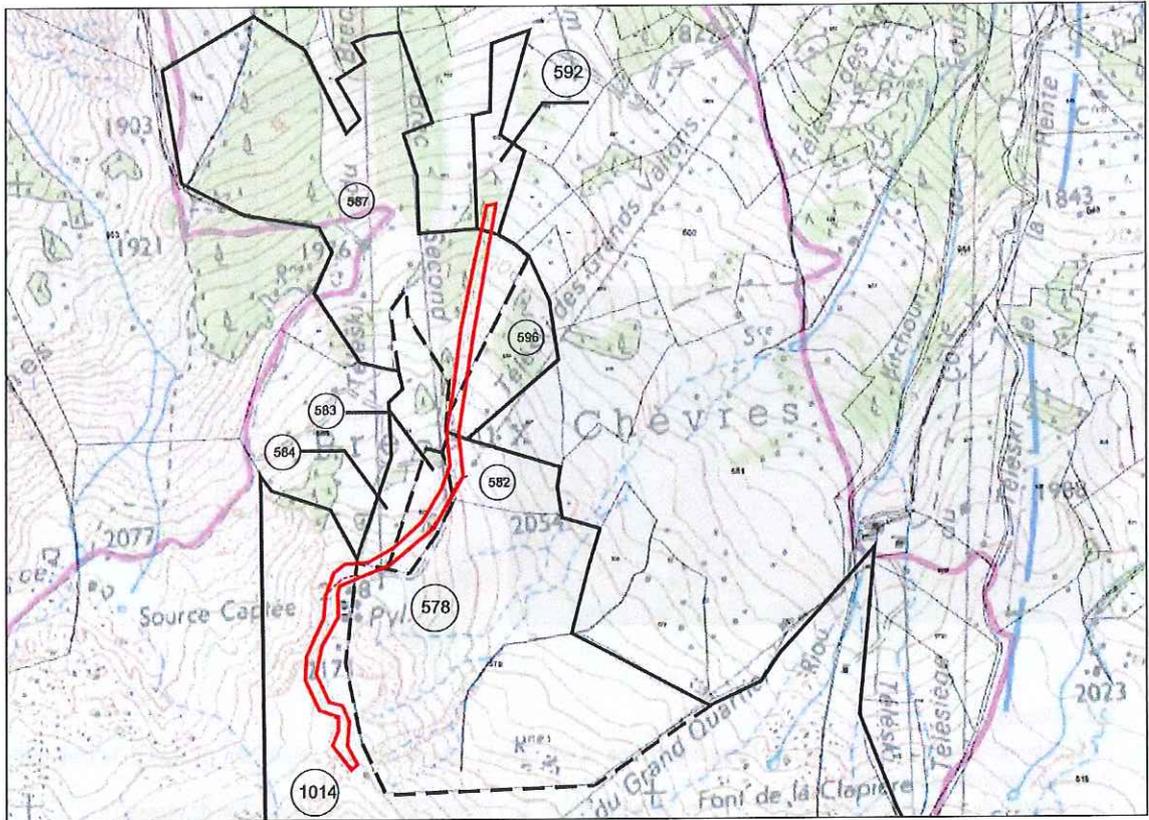
Le bâtiment sera un chalet alpin en bois posé sur une dalle béton. Sa surface sera de l'ordre de 18 m².

La pompe sera alimentée par un transformateur de 250 kVA – 400A préfabriqué type Navvatis A (photo de droite).



5. - PIÈCE 4 = RÉFÉRENCES CADASTRALES – IDENTITÉ DES PROPRIÉTAIRES

La liste des propriétaires fonciers est produite en annexe 1.



6. - SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE DU PROJET

L'inventaire ci-après est issu des bases de données **GEOPORTAIL** et **BATRAMÉ** (Base Territoriale Régionale Aménagement Environnement) relatives aux données thématiques nature et biodiversité.

Concernant la commune d'Enchastrayes, le projet est en interaction avec les périmètres suivants :

- Situé à proximité de « l'aire optimale d'adhésion du parc national du Mercantour ».
- En dehors des ZNIEFF de type I, *Bois des Chaup et L'Empeloutier – vallons de Clapouse et des Terres Pleines*.
- En dehors de la ZNIEFF de type II, *Vallons des Granges Communes de Pelouse, de Clapouse et des Terres Pleines*.
- En dehors du zonage Natura 2000.
- En dehors de tout site inscrit ou classé.

Tableaux de synthèse :

Nature et biodiversité		
Protection réglementaire		
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	0 résultat	Néant
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) avec détail des zones	0 résultat	Néant
Parcs nationaux	0 résultat	Zone optimale d'adhésion
Réserve Biologique gérée par l'ONF	0 résultat	Néant
Réserve Intégrale de Parc National	0 résultat	Néant
Réserve Naturelle Géologique - Périm. Protection	0 résultat	Néant
Réserve Naturelle Nationale	0 résultat	Néant
Parc naturel Régionaux	0 résultat	Néant
SRCE - Corridors écologiques	1 résultat	Cours d'eau Ubaye Voir carto annexe 2
SRCE - Espace de mobilité	0 résultat	Néant
SRCE - Indicateur de pression sur les éléments de la Trame Verte et Bleue (TVB)	0 résultat	Néant
SRCE - Localisation des actions prioritaires	0 résultat	Néant
SRCE - Petite région naturelle	1 résultat	Région Sud PACA
SRCE - Plans d'eau, zones humides et zones rivulaires	21 résultats	Néant Voir carto annexe 2
SRCE - Réservoir de biodiversité	4 résultats	Voir carto annexe 2
SRCE - Unité biogéographique (0 résultat)	0 résultat	Néant
Protection contractuelle		
Réserve Naturelle Régionale (RNR)		Néant
Site Natura 2000 Directive Habitats (ZSC) - Zone spéciale de conservation	1 résultat	Voir carto annexe 2
Site Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS)	0 résultat	Néant
Terrain du Conservatoire d'Espaces Naturels	1 résultat	Voir carto annexe 2
Zone du Plan National d'Action Aigle de Bonelli - Domaines Vitaux	0 résultat	Néant
Zone du Plan National d'Action Aigle de Bonelli - Erratisme	0 résultat	Néant
Zone du Plan National d'Action Tortue d'Hermann	0 résultat	Néant
Dispositif de protection transitoire et projet		
Projet d'intérêt Général (0 résultat)	0 résultat	Néant
Projet de création-extension-réduction de Parc Naturel Régional (0 résultat)	0 résultat	Néant
Engagements international		
Réserve de Biosphère (RBS)	0 résultat	Néant
Réserve de Biosphère (RBS) avec détail des zones	0 résultat	Néant
Zone Humide d'Importance International découlant de la convention RAMSAR	0 résultat	Néant
Inventaire patrimonial		
Statut communale observations naturalistes SILENE	1 résultat	Voir annexe 4
ZNIEFF type I	2 résultats	Voir carto annexe 2
Empeloutier, Vallons de Clapouse et des terres Pleines		Néant
Bois de Chaup		Néant
ZNIEFF type II	1 résultat	Voir carto annexe 2
Sites et Paysages		
Sites classés	0 résultat	Néant
Sites inscrits	0 résultat	Néant
Zone de protection loi 1930	0 résultat	Néant

7. - APPROCHE DES RISQUES

La commune dispose d'un PPR ; ce PPR ne couvre pas le domaine skiable.

L'inventaire ci-après est issu des bases de données **BATrame**, relatives aux risques naturels et technologiques.

Tableaux de synthèse :

Risques naturels		
Atlas des Zones Inondables par cours d'eau (AZI)	9 résultats	Projet hors périmètre
RIOU PIERROUX 1 concernée : ENCHASTRAYES Lit mineur		Néant
RUISSEAU BOURIANE 1 concernée : ENCHASTRAYES Lit moyen		Néant
RUISSEAU BOURIANE 1 concernée : ENCHASTRAYES Cône de déjection		Néant
RUISSEAU BOURIANE 1 concernée : ENCHASTRAYES Lit mineur		Néant
TORRENT DE BONNE 1 concernée : ENCHASTRAYES Cône de déjection		Néant
TORRENT DE MARDANEL 1 concernée : ENCHASTRAYES Cône de déjection		Néant
TORRENT DE MARDARIC 1 concernée : ENCHASTRAYES Lit mineur		Néant
TORRENT DE TRENTE PAS 1 concernée : ENCHASTRAYES Cône de déjection		Néant
TORRENT DE TRENTE PAS 1 concernée : ENCHASTRAYES Lit majeur		Néant
Marque de crue (0 résultat)	0 résultat	Néant
Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) (0 résultat)	0 résultat	Néant
Territoire à Risque Important inondation (TRI) (0 résultat)	0 résultat	Néant
Risques technologiques		
Barrage autorisé environnement (BAE) (0 résultat)	0 résultat	Néant
Barrage autorisé énergie (BAR) (0 résultat)	0 résultat	Néant
Barrage concédé énergie (BCR) (0 résultat)	0 résultat	Néant
Barrage soumis à PPI (0 résultat)	0 résultat	Néant
Installation Classée SEVESO (0 résultat)	0 résultat	Néant

La base de données **Géorisque.gouv.fr** répertorie les risques naturels, les sites pollués et les sites industriels

Tableaux de synthèse :

Information Géorisque concernant les risques naturels, industriel et la pollution des sols	
Inondation par remontée de nappe	Sensibilité très faible à inexistante Sans impact sur l'ouvrage Voir annexe 3
Mouvement de terrain	Non
Retrait et gonflement des argiles	Aléa faible Sans impact sur l'ouvrage
Glissement de terrain	Non
Cavité souterraines	Non
Séismes	Zone 4 – Sismicité moyenne Sans impact sur l'ouvrage Voir annexe 3
Installation industrielle	Non
Site pollué (BASOL)	Non
Canalisation de matières dangereuses	Non
Installation nucléaire	Non
Avalanches	Interaction gérée par le PIDA Voir annexe 3

Annexe 1

Parcelles cadastrales

Tableau des références cadastrales des parcelles concernées par le projet d'aménagement (Partie 1)

Parcelle : 000 E 578 - Surface 175 180 m² - Adresse : Prachabre

Usufruitier	MBMV57	Mme Grimaldi D Esdra Roseline Marie	14/08/1932	0721	Le Laureat L 1 Boite 3 Rue Du Pre Aux Clercs	34090	Montpellier
Nu-Propriétaire	MBMV55	Mme Ebrard Sylvie Sandrine Florence Maryvonne	30/01/1972	0537	Av Justice De Castelnaud	34090	Montpellier
Nu-Propriétaire	MBMV56	M Ebrard Frederic Charles Eugene Gabriel	15/12/1973	0340	Av Du Prado	13008	Marseille
Propriétaire	MBC87D	Mme Ebrard Therese Marie Alexandrine Melanie	02/02/1931	0007	Av Paul Martin	04000	Digne-Les-Bains
Propriétaire	MBC9BJ	Mme De Sousa-Ebrard Sarah	20/08/1974	0007	Villa Marie-Alex Che Du Tricou	31670	Labège
Propriétaire	MBC9BK	Mme Fougereuse Marie Françoise	12/09/1929	0004	Rue De Maringues	63000	Clermont Ferrand

Parcelle : 000 E 587 - Surface 142 697 m² - Adresse : Prachabre

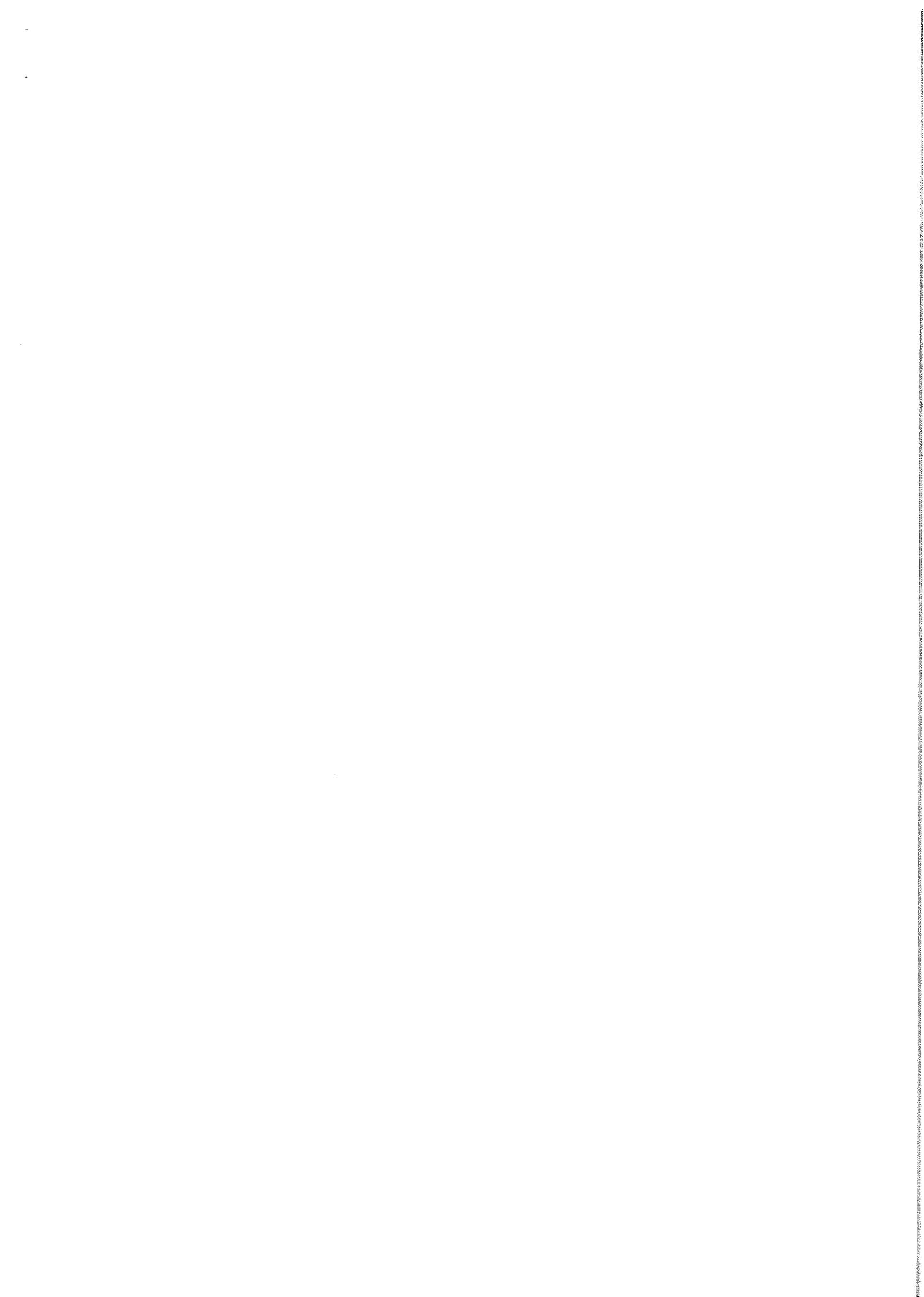
Usufruitier	MBMV57	Mme Grimaldi D Esdra Roseline Marie	14/08/1932	0721	Le Laureat L 1 Boite 3 Rue Du Pre Aux Clercs	34090	Montpellier
Nu-Propriétaire	MBMV55	Mme Ebrard Sylvie Sandrine Florence Maryvonne	30/01/1972	0537	Av Justice De Castelnaud	34090	Montpellier
Nu-Propriétaire	MBMV56	M Ebrard Frederic Charles Eugene Gabriel	15/12/1973	0340	Av Du Prado	13008	Marseille
Propriétaire	MBC87D	Mme Ebrard Therese Marie Alexandrine Melanie	02/02/1931	0007	Av Paul Martin	04000	Digne-Les-Bains
Propriétaire	MBC9BJ	Mme De Sousa-Ebrard Sarah	20/08/1974	0007	Villa Marie-Alex Che Du Tricou	31670	Labège
Propriétaire	MBC9BK	Mme Fougereuse Marie Françoise	12/09/1929	0004	Rue De Maringues	63000	Clermont Ferrand

Parcelle : 000 E 592 - Surface 15 372 m² - Adresse : Prachabre

Usufruitier	MBMV57	Mme Grimaldi D Esdra Roseline Marie	14/08/1932		Le Laureat L 1 Boite 3 Rue Du Pre Aux Clercs	34090	Montpellier
Nu-Propriétaire	MBMV55	Mme Ebrard Sylvie Sandrine Florence Maryvonne	30/01/1972		Av Justice De Castelnaud	34090	Montpellier
Nu-Propriétaire	MBMV56	M Ebrard Frederic Charles Eugene Gabriel	15/12/1973		Av Du Prado	13008	Marseille
Propriétaire	MBC87D	Mme Ebrard Therese Marie Alexandrine Melanie	02/02/1931		Av Paul Martin	04000	Digne-Les-Bains
Propriétaire	MBC9BJ	Mme De Sousa-Ebrard Sarah	20/08/1974		Villa Marie-Alex Che Du Tricou	31670	Labège
Propriétaire	MBC9BK	Mme Fougereuse Marie Françoise	12/09/1929		Rue De Maringues	63000	Clermont Ferrand

Tableau des références cadastrales des parcelles concernées par le projet d'aménagement (Partie 2)

<u>Parcelle : 000 E 584 - Surface 25 410 m² - Adresse : Prachabre</u>									
Propriétaire	M Barre Patrick Yves Philippe		12/01/1953	0002	Che Des Blancchons	04400	Barcelonnette		
<u>Parcelle : 000 E 596 - Surface 23 200 m² - Adresse : Prachabre</u>									
Propriétaire	MBDD9V M Gole Rene Adrien		12/01/1947	Les Pelissiers		04400	Enchastrayes		
Propriétaire	MBDL5R Mme Gertosio Adrienne Anna		19/04/1924	Les Pelissiers		04400	Enchastrayes		
<u>Parcelle : 000 E 583 - Surface 10 400 m² - Adresse : Prachabre</u>									
Propriétaire	MBB9N7 Mme Couffolenc Evelyne Marie-Jose		06/06/1961	Le Sauze		04400	Enchastrayes		
Propriétaire	MBDC4N M Couffolenc Eric Jean-Paul		31/05/1958	L'eculse Chem De L'hubac Dela L Eau		04400	Barcelonnette		
Propriétaire	MBDK85 Mme Couffolenc Joelle Anne Marie		30/07/1953	Hotel Soleil Des Neiges Le Sauze		04400	Enchastrayes		
Propriétaire	MBDM5K Mme Manuel Brigitte Simone		08/10/1952	La Fabrique		04400	Faucon-De-Barcelonnette		
<u>Parcelle : 000 E 582 - Surface 16 460 m² - Adresse : Prachabre</u>									
Propriétaire	MBDZRS M Segalen Jean-Pierre Rene Marc Germain		10/06/1950	Av Villebois Mareuil		06000	Nice		
Propriétaire	MBDZRR Mme Segalen Christine Jeanne Beatrix Juliette		05/01/1954	Rue Raymond Marc		30000	Nimes		
<u>Parcelle : 000 E 1014 - Surface 699 776 m² - Adresse : Prachabre</u>									
Propriétaire	Commune d'Enchastrayes								



Annexe 2

Cartographies Zones de protection



Limite du parc national du Mercantour et de sa zone optimale d'adhésion

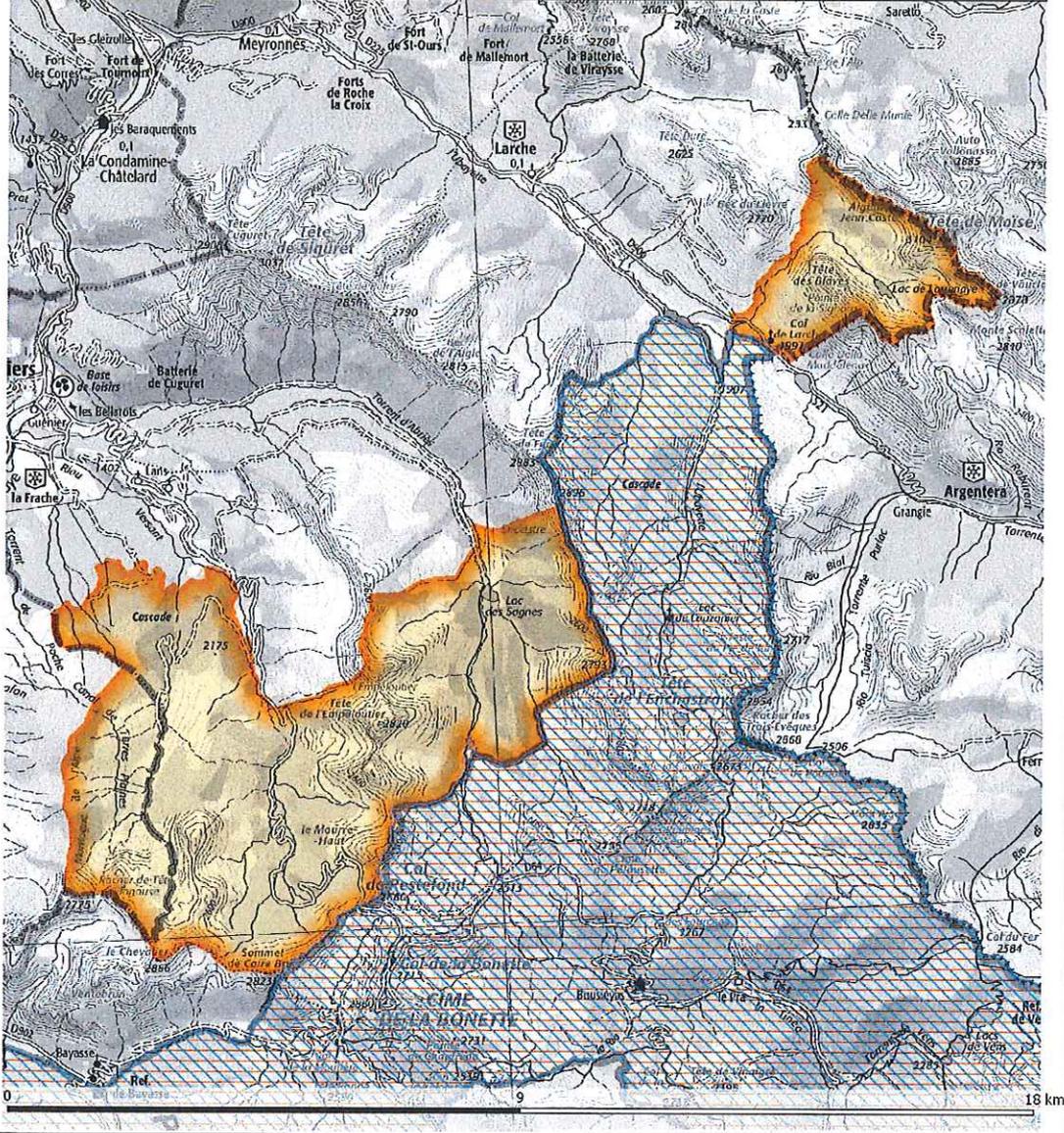


République Française
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

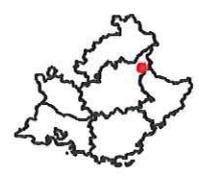


- Site de la Directive Habitats concerné
- Site de la Directive Habitats avoisinant
- Site de la Directive Oiseaux

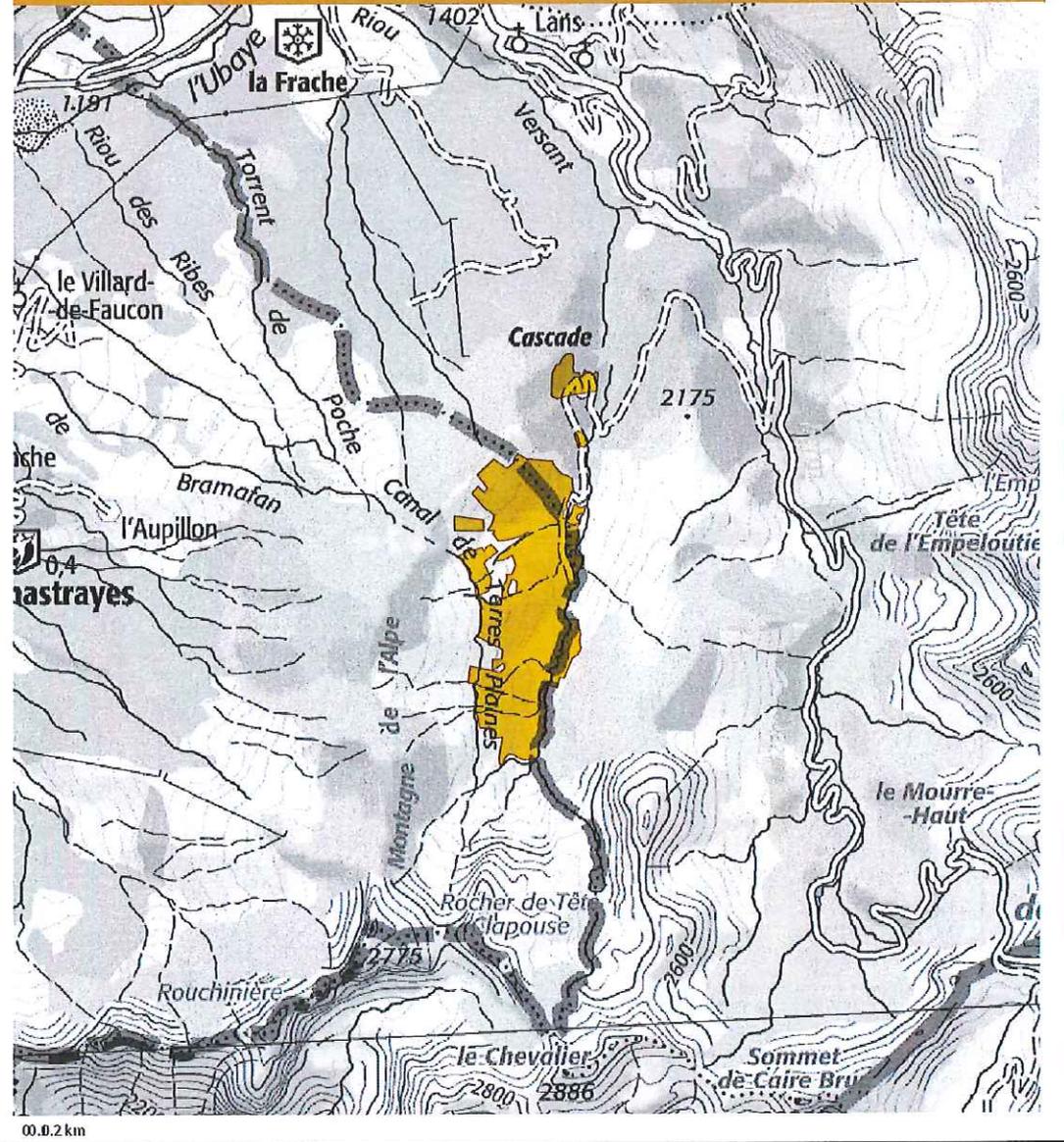
**NATURA 2000 - Directive Habitats - Zone Spéciale de Conservation (ZSC) :
FR9301526 - LA TOUR DES SAGNES - VALLON DES TERRES PLEINES - ORREPAYE**



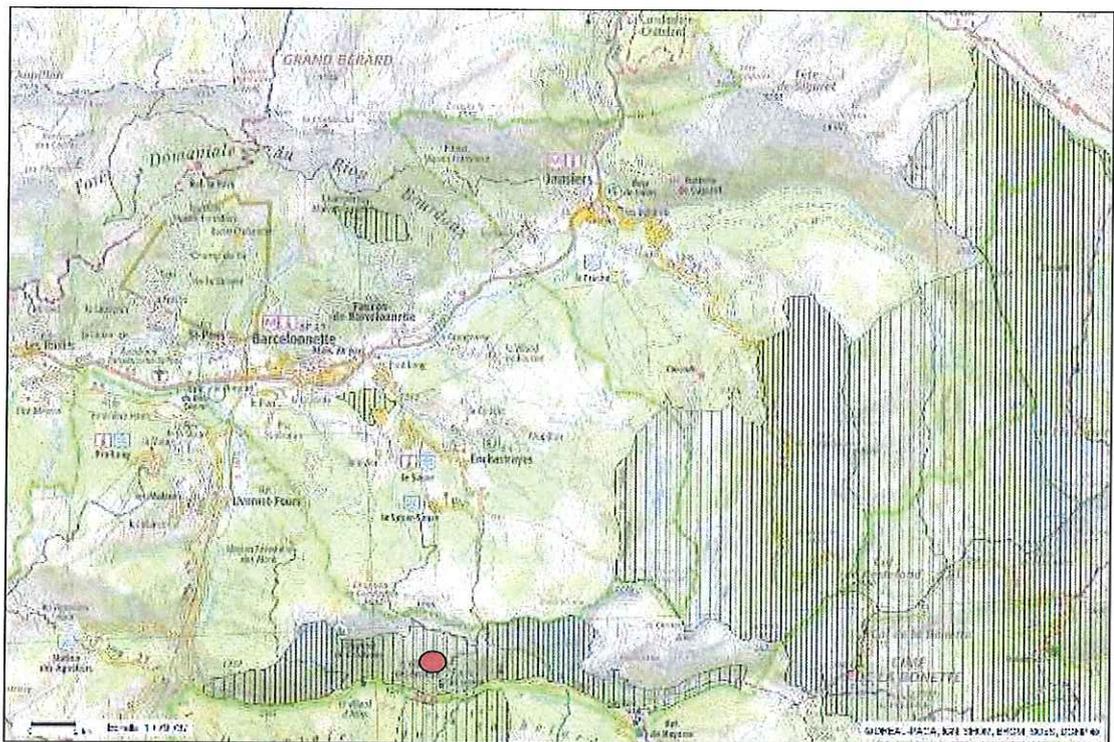
Zones Natura 2000



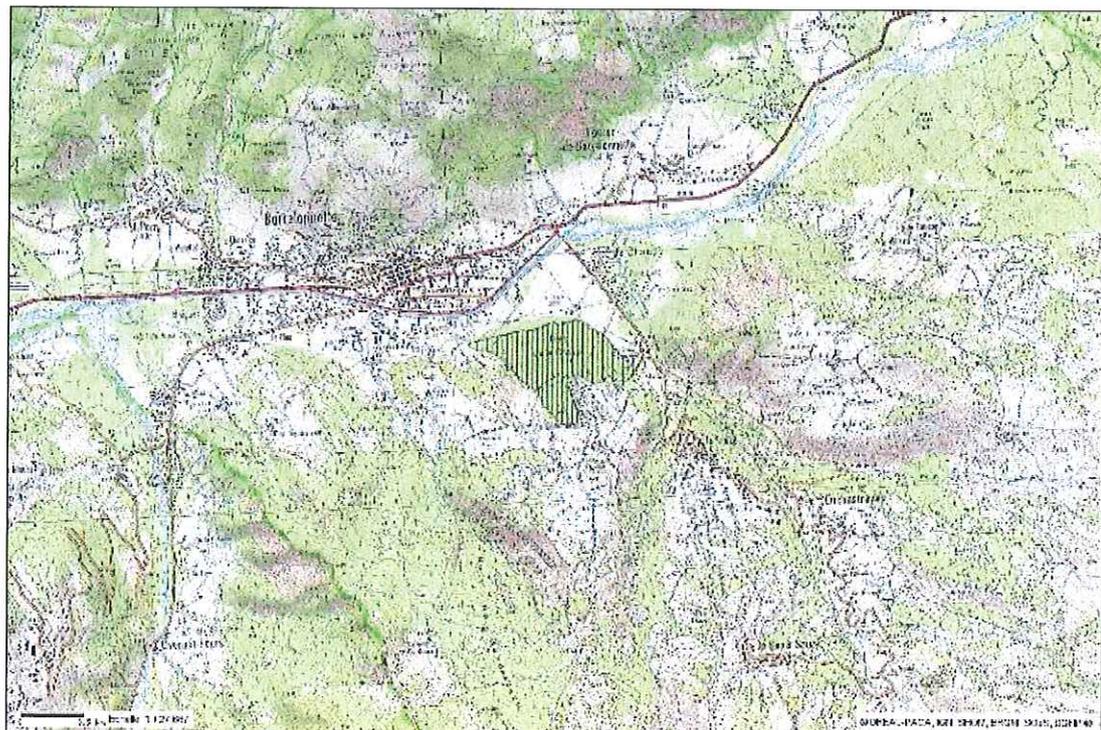
Terrain du CEN : Terres pleines



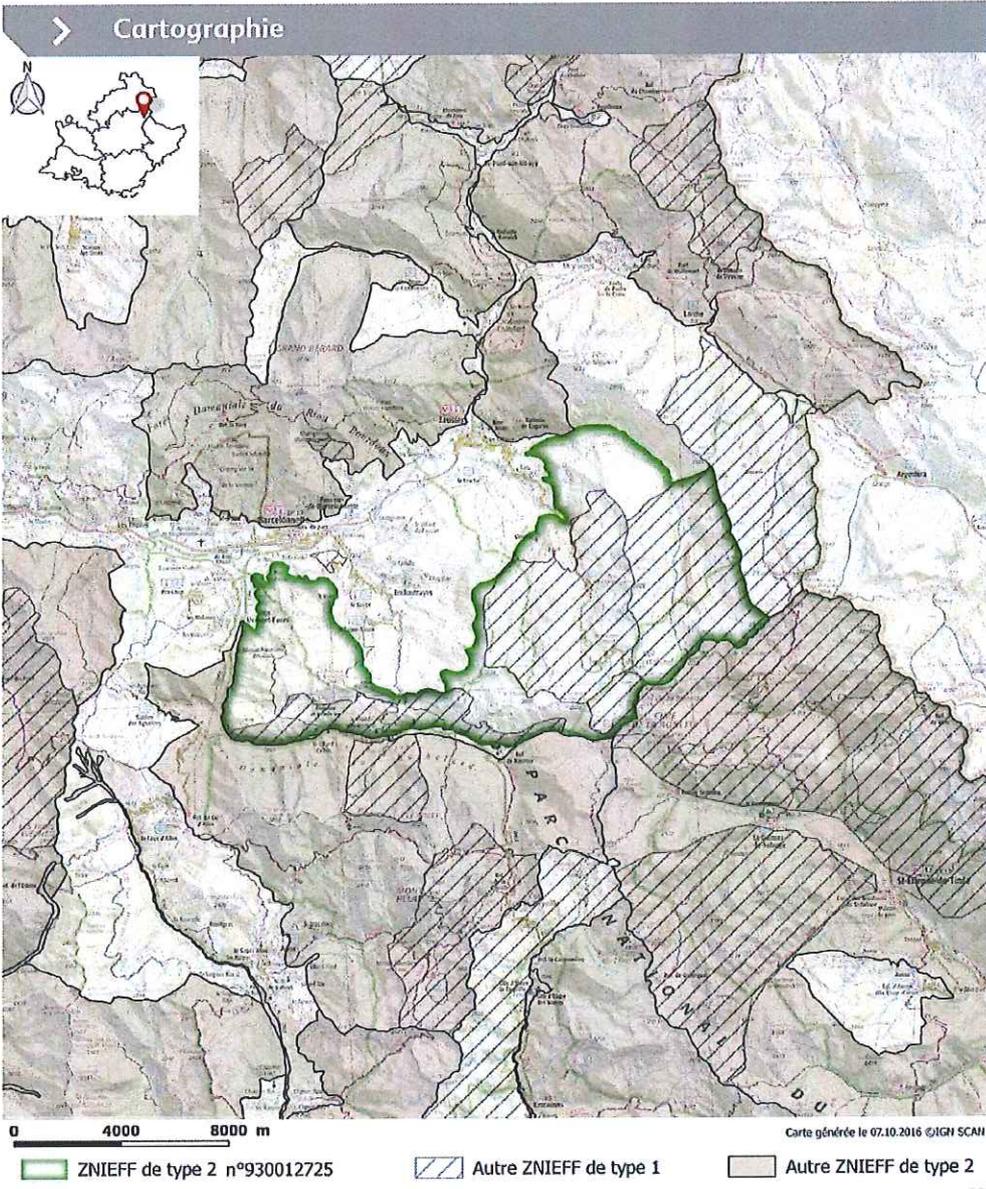
Terrain du Conservatoire Espaces Naturels



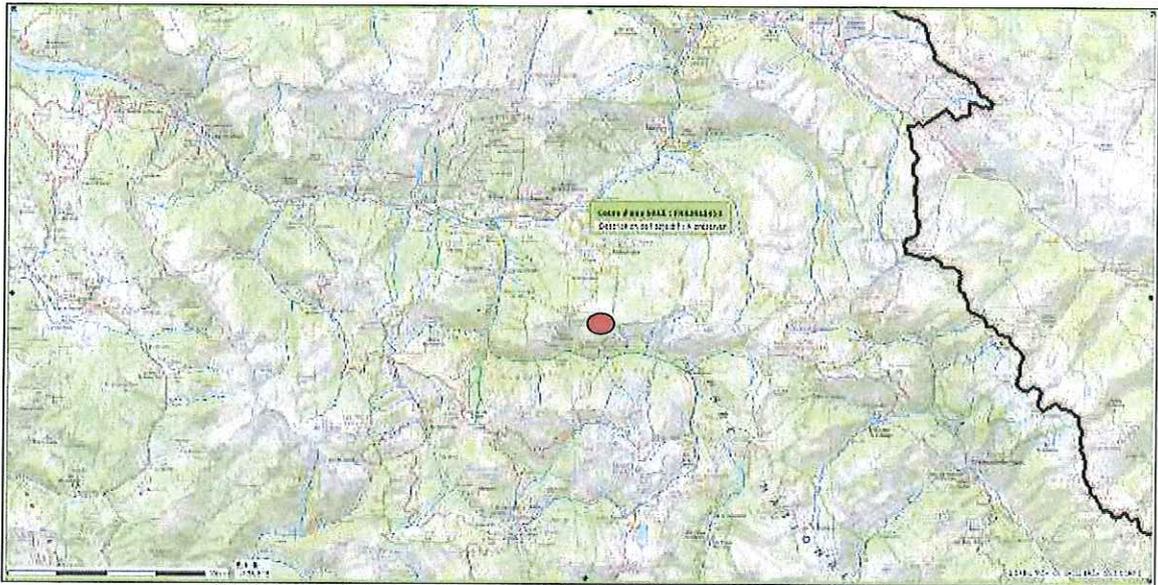
ZNIEFF de type I - Empeloutier - Vallons de Clapouse et des Terres Pleines



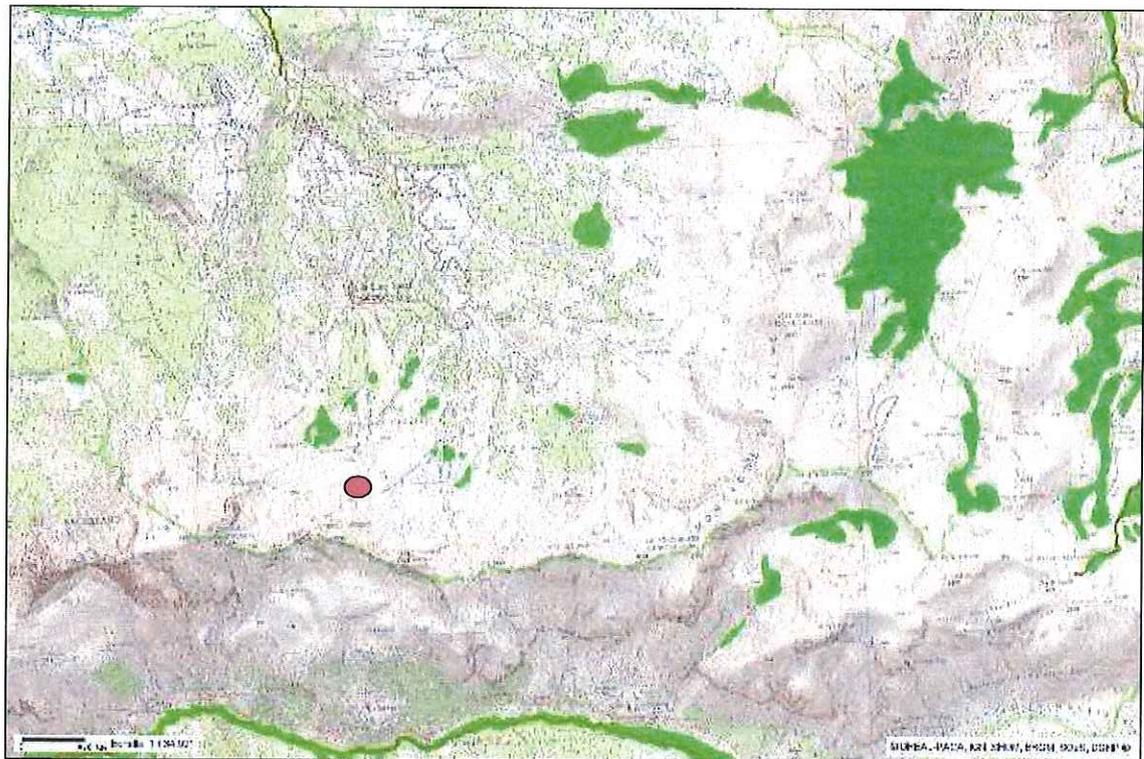
ZNIEFF de type I - Bois des Chaup



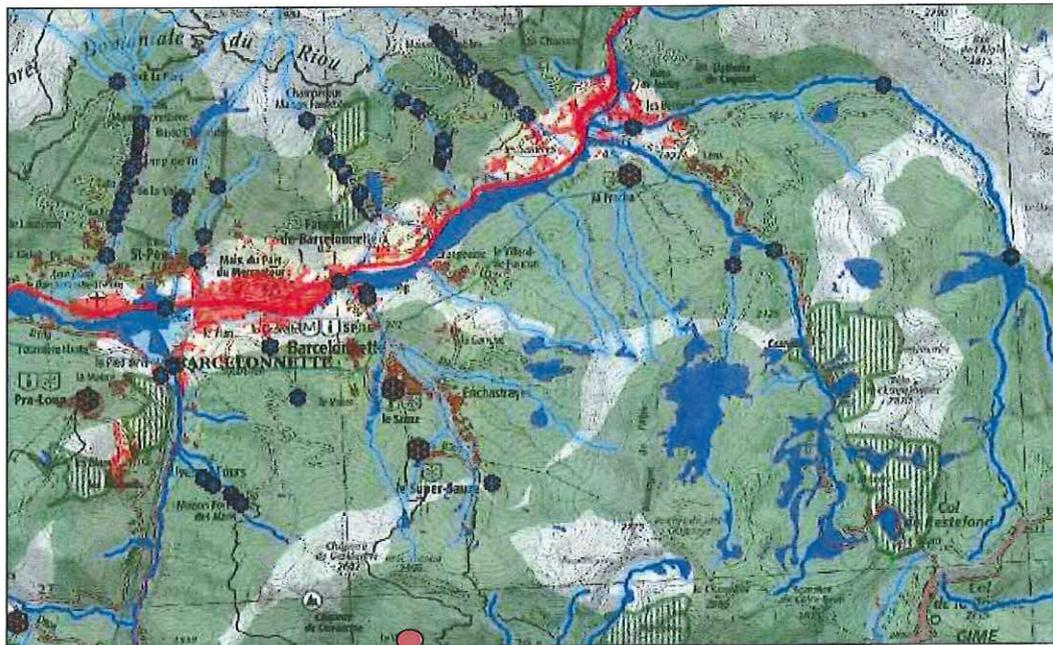
ZNIEFF de type II



SRCE Corridor écologique : Cours d'eau (Ubaye) identifié comme réservoir de biodiversité



SRCE Cartographie des plans d'eau, zones humides et rivulaires

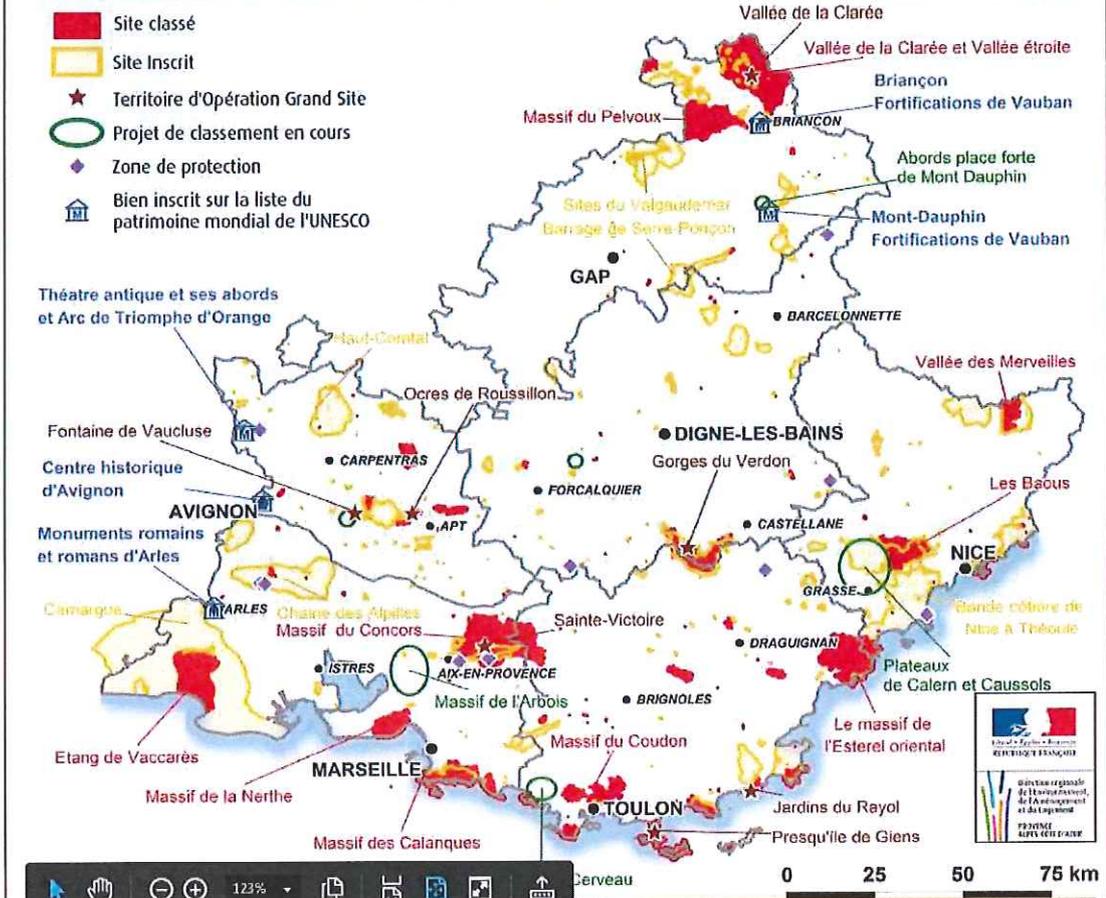


SRCE - Réservoir de biodiversité

SITES CLASSÉS, INSCRITS ET ZONES DE PROTECTION

et biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

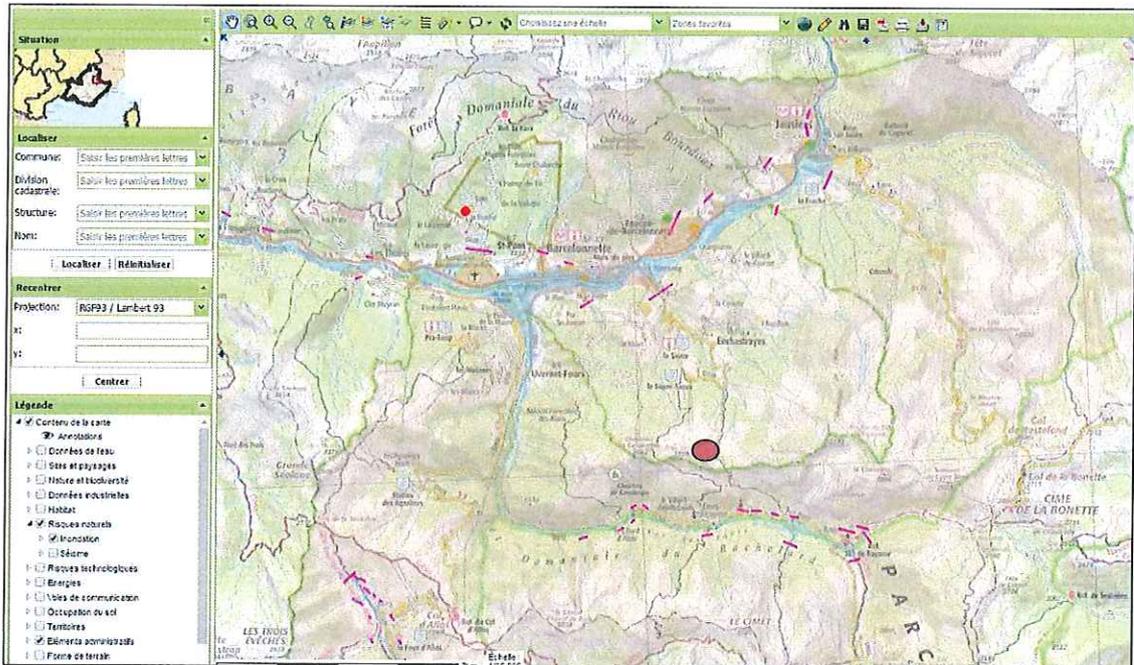
Données décembre 2013



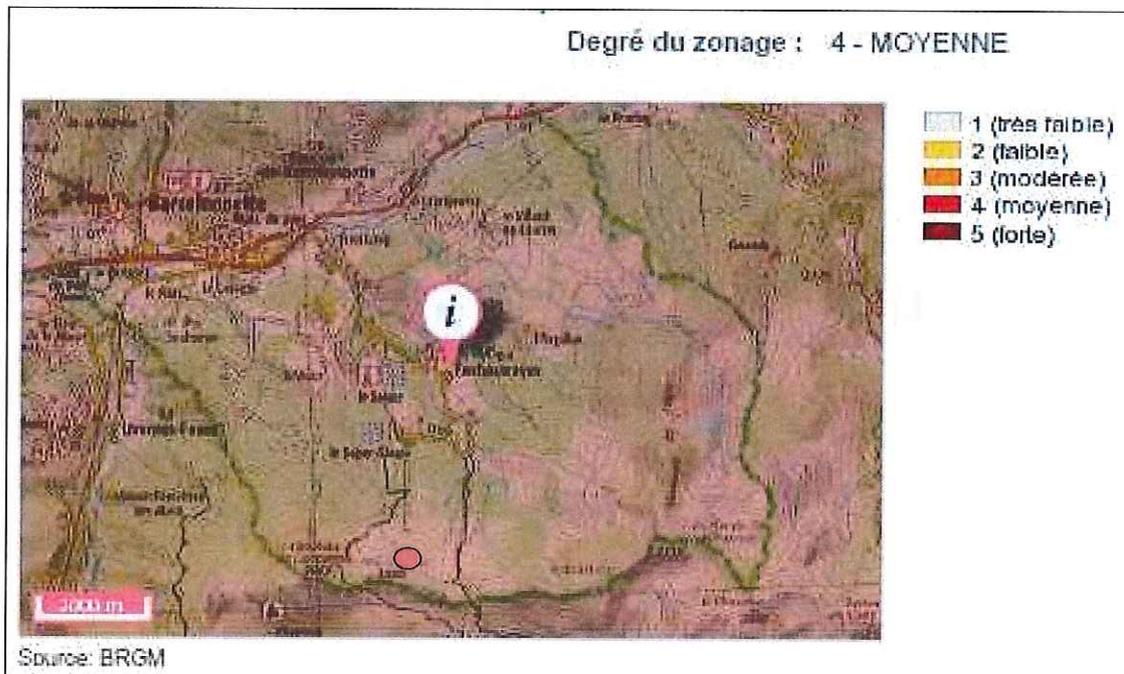
Sites inscrits et sites classés

Annexe 3

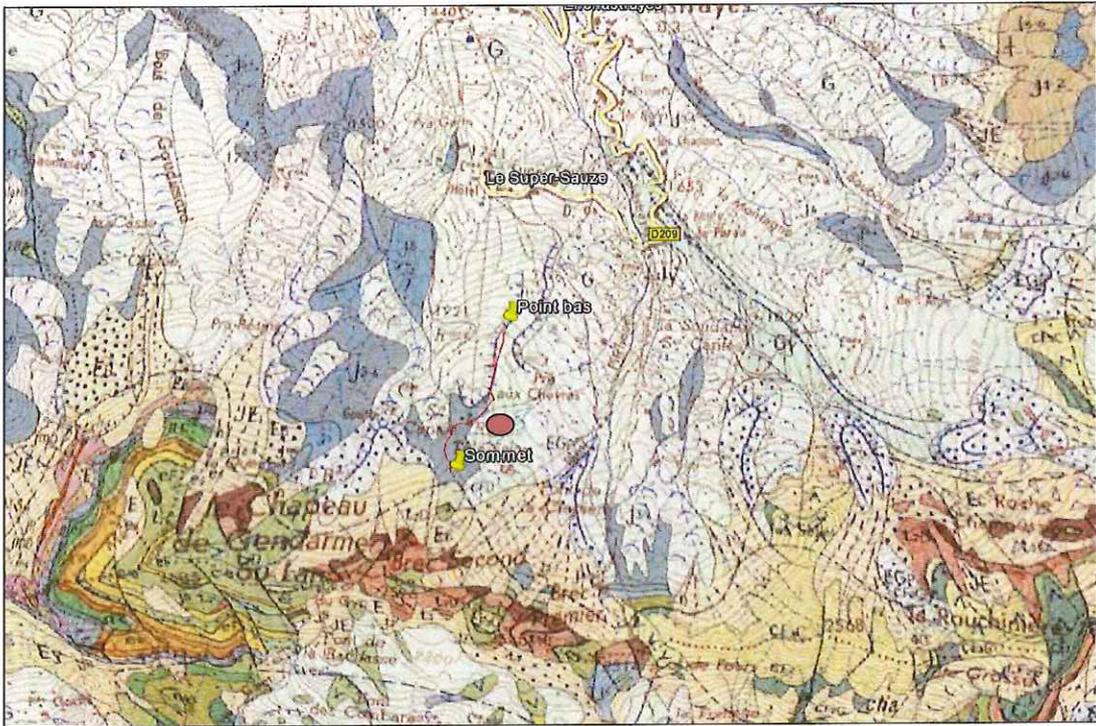
Cartographies Risques



Extrait de l'Atlas des Zones Inondables AZI - Carmen - Illustration des zones inondable BATRAME



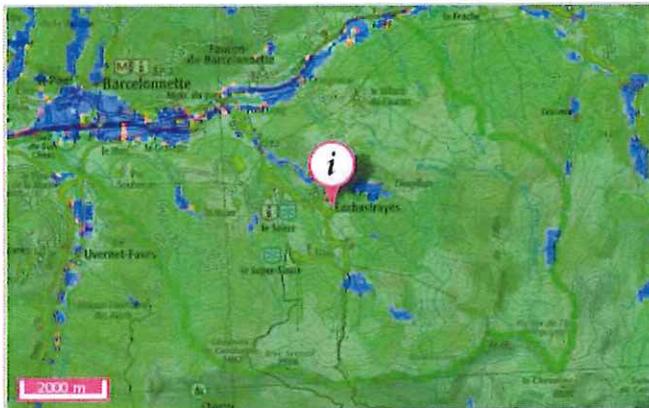
Zonation sismique de la France - Géorisque



Carte géologique au 1/50 000ème de la France - BRGM

Localisation exposée à une remontée de nappe dans les sédiments : Oui

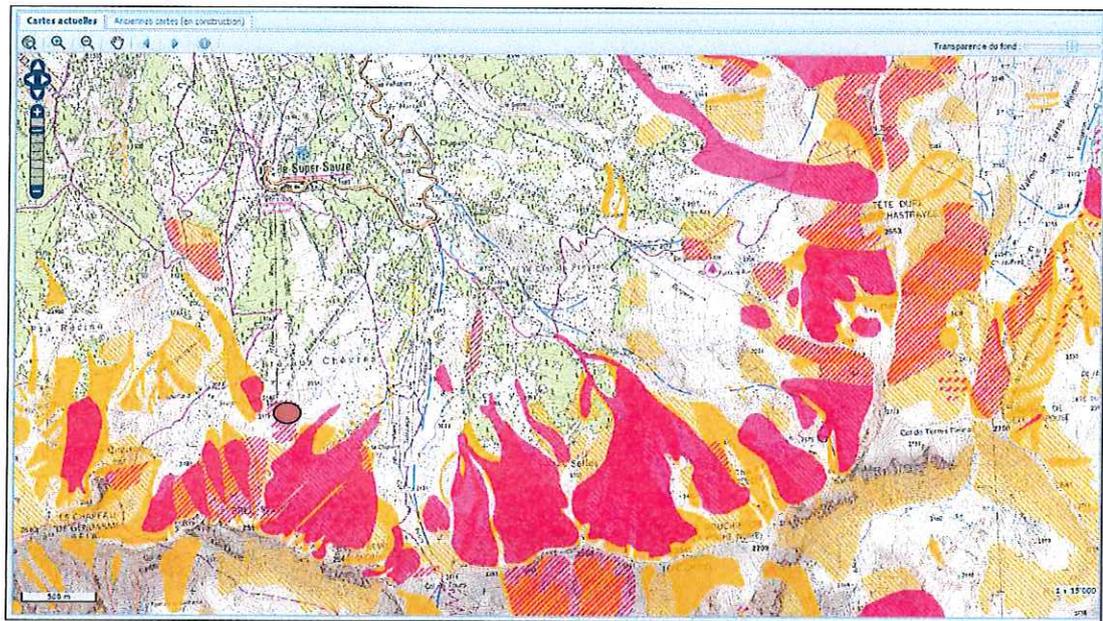
Type d'exposition : Très faible à inexistante



- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante

Source: BRGM

Sensibilité de la commune vis-à-vis du risque d'inondation par remontée de nappe dans les sédiments - Géorisque



Extrait de la CLPA - Map.avalanche.fr

Annexe 4

Base de données SILENE



Commune(s) (INSEE) 04073 [ENCHASTRAYES]

Espèces référencées dans SILENE sur ce territoire : ENCHASTRAYES		
	Nombre total d'espèces observées	Dont : nombre d'espèces protégées (listes nationales et régionale)
Flore	724	20
Faune	350	77

(Source WEB-service SILENE / bases de données : FLORE mise à jour le 01/08/2016 - FAUNE mise à jour le 20/01/2017)

SILENE est la plate forme régionale du Système d'Information Nature et Paysages (SINP). Elle permet l'accès à l'information sur les espèces de faune et de flore, données naturalistes qui sont produites par les adhérents et les bénéficiaires de SILENE :

- [cliquez ici pour avoir plus d'information sur SILENE](#)
- [cliquez ici pour avoir plus d'information sur le SINP](#)

La liste des espèces référencées sur le territoire est accessible librement par requête sur www.silene.eu, ainsi que d'autres informations telles que :

- le nombre d'observations
- la répartition régionale par espèce (à la commune ou à la maille)
- un tri par statut, date, observateur

La demande d'une identification permet de bénéficier de fonctionnalités supplémentaires, notamment une plus grande précision sur la localisation des relevés.

NB : Ces données ne constituent pas un inventaire exhaustif de la biodiversité du territoire, elles représentent l'état actuel de la connaissance des espèces inventoriées et référencées dans SILENE.